

AVIS D'IMPÔT 2016**TAXES FONCIÈRES**

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

20761

M HERBOMEL SERGE

2 RUE DIDEROT
65300 LANNEMEZAN

— Vos références —

Numéro fiscal : 08 51 104 553 327 C
 Référence de l'avis : 16 65 4084382 42
 Numéro de contrat de prélèvement : M3 65 0001323 35
 RUM* : FR46ZZ005002M365000132335
 Numéro de propriétaire : 258 H00069 X

Débiteur(s) légal(aux) :
 PROP/INDIVIS 0151 MBKHFD
 M HERBOMEL SERGE DANIEL

PROP/INDIVIS 02101 MBKHFF
 MME VAZ DO ESPIRITO SANTO L

Numéro de rôle : 221
 Date d'établissement : 09/09/2016
 Date de mise en recouvrement : 31/08/2016

* Référence Unique de Mandat

— Votre situation —

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 275,00 €**Détail du montant restant à prélever**

Montant de vos taxes foncières 1 307,00 €

Acomptes mensuels versés 1 032,00 €

65038

Compte à débiter :
 FR76 3000 3002 2100 0505 1913 289
 M HERBOMEL SERGE DANIEL
 SG LES ANGLÉS

Prochaines échéances 2016 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 17/10/2016

15 SEPTEMBRE 2016	129,00 €
17 OCTOBRE 2016	129,00 €
15 NOVEMBRE 2016	17,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2017

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2017 au titre des taxes foncières seront les suivants :

16 JANVIER 2017	130,00 €	15 JUIN 2017	130,00 €
15 FEVRIER 2017	130,00 €	17 JUILLET 2017	130,00 €
15 MARS 2017	130,00 €	16 AOUT 2017	130,00 €
18 AVRIL 2017	130,00 €	15 SEPTEMBRE 2017	130,00 €
15 MAI 2017	130,00 €	16 OCTOBRE 2017	130,00 €

Vos démarches

impots.gouv.fr : Accédez à votre espace Particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace Particulier sur **impots.gouv.fr**

⇒ **Par téléphone** : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 011* - Courriel : cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr
- Courriel : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3

Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace Particulier) :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS LANNEMEZAN - S.A.I.D. LANNEMEZAN
545 RUE GEORGES CLEMENCEAU - 65303 LANNEMEZAN CEDEX
Tél : 05 62 40 60 50 Courriel : sip-sie.lannemezan@dgfip.finances.gouv.fr

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

TAXES FONCIÈRES 2016 – DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 65 HAUTES PYRENEES

Commune : 258 A LANNEMEZAN

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2015	16,93 %		3,54 %	24,69 %				
	Taux 2016	16,93 %		3,54 %	24,69 %				
	Adresse	2 RUE DIDEROT							
	Base	2142		2142	2142				
	Cotisation	363		76	529		285	1253	
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisations 2015	359		75	524		287		
	2016	363		76	529		285		
Variation en % ④	+1,11 %		+1,33 %	+0,95 %		-0,70 %			
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2015	38,54 %		9,60 %	67,60 %				
	Taux 2016	38,54 %		9,60 %	67,60 %				
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	3		3			3		
	Cotisations 2015	1					1		
	2016	1		0			1	2	
Variation en % ④	0 %					0 %			
	Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ⑥	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »									
Base « collectivité »									
	Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦							52	
	Dégrèvement « Habitation principale » ⑧								
	Dégrèvement JA « état » ⑨								
	Dégrèvement JA « Collectivité » ⑩								